

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 24 avril 2025
à 13 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201 rue Laurier Est, à la salle Le Plateau, le jeudi 24 avril 2025, à 13 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et requêtes du public

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1255783002

Octroi d'un contrat à la compagnie IGF Axiom INC. pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour divers projets de la division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une durée de 24 mois, au montant de 429 969.71\$ taxes incluses - Appel d'offres public 25-20904

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1257896003

Octroi de deux contributions financières non récurrentes totalisant 35 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME) et à l'Alliance des commerçants de l'Avenue du Parc (ACAP) et approbation des conventions financières correspondantes

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1259833010

Ordonnance relative à l'implantation d'une terrasse mutualisée au 328 avenue Duluth Est, du 6 mai au 15 novembre 2025

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Karen LOKO
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 23 avril 2025



Dossier # : 1255783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie IGF Axiom INC. pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour divers projets de la division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une durée de 24 mois, au montant de 429 969.71\$ taxes incluses - Appel d'offres public 25-20904

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 429 969.71\$, TAXES INCLUSES POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DIVERS PROJETS DE LA DIRECTION DES ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS

ATTENDU QUE l'arrondissement doit effectuer la surveillance de divers projets en génie municipal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'octroyer à la firme IGF AXIOM INC un contrat pour 429 969,71\$, taxes incluses pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour divers projet de la Direction des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une durée de 24 mois.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-04-23 12:09

Signataire : Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie IGF Axiom INC. pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour divers projets de la division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une durée de 24 mois, au montant de 429 969.71\$ taxes incluses - Appel d'offres public 25-20904

CONTENU

CONTEXTE

La Division des études techniques a un nombre de projets à réaliser plus élevé que le nombre de surveillants de chantier et d'ingénieurs en poste. Afin de pallier à ce manque de ressources, il est requis d'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour assurer la gestion et la surveillance des travaux. Dans ce contexte, l'arrondissement a fait un appel d'offres 25-20904 qui a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 17 février 2025 pour 31 jours sur le marché. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mars 2025. Les soumissions ont un délai de validité de cent-vingt (120) jours. Trois addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Addenda n^o 1, publié le 21 février 2025:

- Réponse à six questions
- Modification du devis technique pour exclure la demande de réalisation de plans finaux

Addenda n^o 2, publié le 10 mars 2025:

- Réponse à une question

Addenda n^o 2, publié le 11 mars 2025:

- Réponse à une question

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure une (1) entente de services professionnels avec une firme externe pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux pour divers projets de la Division des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés.

Un plan de travail avec des heures provisionnelles sera demandé pour chaque projet.

L'estimation de la fourniture de services effectuée par la Division des études techniques était de 624 762,65\$ taxes incluses. La firme retenue au terme de l'analyse par le comité d'évaluation a soumis un prix de 429 969,71\$, taxes incluses soit 31% inférieur à notre estimé.

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat à la compagnie « IGF AXIOM INC », firme ayant reçu le meilleur pointage par le comité de sélection, afin de réaliser ces travaux.

JUSTIFICATION

Neuf (9) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres.

Cinq (5) firmes ont présenté des soumissions. Deux (2) n'ont pas eu la note de passage concernant la proposition technique. Leur enveloppe de prix a été retournée non ouverte à leur propriétaire.

Parmi ceux qui n'ont pas soumissionné, deux (2) firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres dans le temps alloué.

Les validations requises ont démontré que le contrat n'est pas assujéti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.
- Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le mandat de gestion et de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 429 969,71\$ incluant les taxes. Cette dépense est assumée par l'arrondissement via son plan triennal d'immobilisation. Cependant, lors de la réalisation de projets financés en totalité ou en parti par la Ville de Montréal, cette dernière assumera sa part de dépense diminuant ainsi la contribution de l'arrondissement.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des ressources financières.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux permettrait de soutenir la Division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés dans le temps et la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des mandats: Juin 2025

Fin des mandats: À moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat, le contrat expire après une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'octroi du contrat ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Danielle DION)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-11

Laurence PROULX-LEMAY
Chargée de projets - Génie civil

Benoît MALETTE
chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques



Dossier # : 1257896003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de deux contributions financières non récurrentes totalisant 35 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME) et à l'Alliance des commerçants de l'Avenue du Parc (ACAP) et approbation des conventions financières correspondantes

ATTENDU la volonté de l'Arrondissement de favoriser le dynamisme de ses artères commerciales;

ATTENDU la mobilisation initiée dans les territoires du Mile-End et de Milton-Parc avec le premier *Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial 2023-2025*;

ATTENDU les dates de dépôt, analyse et attribution des financements dans le cadre du *Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial 2025-2028*;

ATTENDU les événements ayant lieu en mai et juin 2025 dans les territoires concernés et le besoin de maintenir la mobilisation engagée en 2023-2025 ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End;
2. D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc;
3. D'approuver les projets de convention de contribution financière correspondants, dont les copies sont jointes au sommaire décisionnel;
4. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257896003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de deux contributions financières non récurrentes totalisant 35 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME) et à l'Alliance des commerçants de l'Avenue du Parc (ACAP) et approbation des conventions financières correspondantes

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2023, le conseil municipal approuvait le *Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial* (SDC). Dans le cadre de ce programme, deux projets déposés par le Plateau Mont-Royal ont été retenus:

- le projet *Mobilisation des places d'affaires du quartier Mile End* porté par l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME);
- *Structuration associative et revalorisation du secteur Milton-Parc* porté par l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc (ACAP).

Chacune des associations a bénéficié d'une somme de 150 000 \$ pour réaliser leur projet avant le 31 mars 2025.

Les projets sont aujourd'hui terminés et les organismes, tout comme l'arrondissement, constatent que les efforts de mobilisation des commerçants et d'animation de ces territoires doivent être poursuivis.

Parallèlement, le Service du développement économique (SDÉ) propose de renouveler le soutien aux secteurs hors SDC pour la période 2025-2027. Le nouveau *Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial* (Programme de soutien hors SDC) a été adopté en première lecture au conseil municipal du 14 avril 2025. Les demandes déposées par les arrondissements dans ce nouveau programme pourront, entre autres, inclure la poursuite des projets engagés en 2023-2025 mais sans s'y restreindre. Toutefois compte tenu des délais d'adoption du programme, de dépôt, d'analyse des projets, d'approbation des dossiers par le conseil municipal, puis d'octroi des contributions par l'arrondissement, les fonds ne seront pas disponibles pour les organismes avant le mois de juillet 2025.

Afin d'assurer une continuité de l'offre de services, de maintenir la mobilisation des

commerçants et de permettre à ces associations de mettre à jour les projets débutés en 2024 en fonction des critères du nouveau Programme, il est donc proposé d'octroyer une contribution financière maximale et non récurrente aux organismes concernés, soit 20 000 \$ à l'AGAME et 15 000 \$ à l'ACAP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0446 – 14 avril 2025 - Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027 (1259861001).
CA24 250103 – 5 mai 2024 - Octroi d'un financement maximal et non récurrent de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc (ACAP) et approbation de la convention de contribution financière à intervenir à cette fin (1240318005).

CA24 250064 – 2 avril 2024 - Octroi d'un financement maximal et non récurrent de 150 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME) et approbation de la convention de contribution financière (1240318002).

CM23 0744 - 13 juin 2023 - Approuver le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 2 M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025 (1237797007).

DESCRIPTION

Les projets déposés par les deux organisations visent le maintien de leurs activités, la participation aux événements estivaux de leurs territoires respectifs et la préparation des projets 2025-2026 de mobilisation.

Pour l'AGAME, il s'agit de:

- Poursuivre les opérations de mobilisation dans le quartier et préserver l'offre de services de l'association, en maintenant le poste de coordination à travers un contrat de services professionnels;
- Participer à l'organisation et à l'effort de pérennisation de l'événement Mile End en Fête;
- Assurer la programmation prévue pour l'été 2025;
- Proposer toute intervention d'aménagement, d'embellissement, de formation ou d'animation qui permette d'accroître la notoriété de l'AGAME auprès de ses membres et de la clientèle.

Pour l'ACAP, il s'agit de:

- Poursuivre les efforts de consolidation de l'Alliance;
- Poursuivre l'accompagnement et la formation en marketing des membres;
- Mettre à jour le plan d'action de l'ACAP pour la période juin - décembre 2025;
- Encourager et accompagner les commerçants à participer aux événements de l'été 2025, notamment Parc urbain et la Fête des voisins en juin 2025.

La contribution financière permettra aussi aux associations de préparer, en partenariat avec l'Arrondissement, les projets 2025-2026 à déposer au nouveau Programme de soutien hors SDC.

JUSTIFICATION

Il est primordial de favoriser le dynamisme des artères commerciales parce que la fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement de Montréal et pour l'économie locale, et que les enjeux du commerce sont importants et présents partout sur le territoire de la Ville de Montréal. La structuration des associations volontaires de commerçants, amorcée en 2023-2025 grâce au premier Programme de soutien hors SDC, nécessite de se poursuivre sans interruption, afin de maintenir la mobilisation des acteurs des territoires concernés. La subvention reçue contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale dans les secteurs du Mile End et de Milton-Parc et contribuera au dynamisme des rues commerçantes qui les composent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 35 000 \$. Un versement unique est proposé pour chaque subvention, selon le tableau suivant :

Nom organisme	Montant total	Versement 2025
AGAME	20 000 \$	20 000 \$
ACAP	15 000 \$	15 000 \$

Les crédits requis proviennent du budget d'opérations de la Direction du développement du territoire et des études techniques, Division urbanisme, patrimoine et service aux entreprises.

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans contribution financière faisant le pont entre les programmes de soutien, les territoires du Mile-End et de Milton-Parc connaîtront un bris de service qui viendra amenuiser les efforts de mobilisation engagés ces deux dernières années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie particulière n'a été établie autre que celles sous la responsabilité de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 mai : adoption par le conseil d'arrondissement

- 20 mai : date limite de dépôt des projets pour le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial 2025-2028

- 24 mai-26 mai; Mile end en fête (AGAME)
- 21 juin : Parc urbain (ACAP)
- 24 juin: fête des voisins (ACAP)
- mi-juillet : date estimée de disponibilité des fonds du Programme de soutien hors SDC

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Rosalie DURETTE-LATOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique,
Innovation sociale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-17

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire
et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

**Dossier # : 1259833010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative à l'implantation d'une terrasse mutualisée au 328 avenue Duluth Est, du 6 mai au 15 novembre 2025

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

- D'autoriser l'aménagement d'une terrasse mutualisée face au 328 avenue Duluth Est, pour la période du 6 mai au 15 novembre 2025.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-04-17 18:04**Signataire :**

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259833010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative à l'implantation d'une terrasse mutualisée au 328 avenue Duluth Est, du 6 mai au 15 novembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur dans la dynamisation et le verdissement de ses rues et artères commerciales. De ce fait, des installations temporaires et périodiques sont autorisées sur le domaine public pour permettre d'animer celui-ci et donner l'opportunité aux résidents et commerçants d'en profiter tout au long de la saison estivale. Ces aménagements prennent parfois la forme d'événements ponctuels, mais l'arrondissement compte principalement sur les cafés-terrasses, placotoirs et terrasses mutualisées pour étendre l'offre de la mi-avril à la mi-novembre.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'arrondissement a continué à faire la promotion de ces aménagements, en particulier les placotoirs et terrasses mutualisées, pour inciter les commerçants à s'impliquer au-delà des murs de leurs commerces et à offrir un espace de repos, de rencontre et de divertissement ouvert à tous. C'est dans le cadre de cette démarche que l'arrondissement a procédé à l'étude de dossiers pour l'implantation de terrasses mutualisées et recommande aujourd'hui l'adoption d'un de ces projets.

Rappelons que toute demande pour une terrasse mutualisée, contrairement aux cafés-terrasses, doit être approuvée par ordonnance du Conseil d'arrondissement. De plus, une terrasse mutualisée, contrairement à un café-terrasse, est non exclusive à une clientèle et mis en place par des commerçants. Elle est utilisée à des fins de consommation d'aliments, sans service toutefois, et, contrairement à un placottoir, on peut y consommer de l'alcool à l'occasion d'un repas.

Le présent dossier a été présenté au conseil d'arrondissement du 7 avril 2025. Le conseil avait alors retiré le dossier pour analyses. L'arrondissement a approfondi son analyse et soumet de nouveau le présent dossier pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 250109 - 7 avril 2024 - Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une terrasse mutualisée au 328 avenue Duluth Est, du 15 avril au 15 novembre 2024 (1249833001).
CA22 250349 - 13 décembre 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin de préciser certaines modalités et encadrements liés aux cafés-terrasses, placotoirs et terrasses mutualisées, pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (1227272008).

DESCRIPTION

Le projet présenté dans le cadre de ce dossier est pour l'implantation d'une terrasse mutualisée face au 328 avenue Duluth Est, pour une occupation du 6 mai au 15 novembre 2025. Celle-ci a été demandée par le commerçant *Dépanneur Comptoir* (1178676988), qui est responsable de soumettre une demande de permis d'occupation périodique du domaine public, de l'installation et du retrait de la terrasse, de l'entreposage à l'extérieur de la période d'occupation ainsi que de l'entretien quotidien de l'aménagement et du domaine public adjacent. La demande est appuyée par la Librairie De Stiil, qui profite de cet aménagement dans le partage de la clientèle des deux commerces et par la Maison de l'amitié, qui est un OBNL ayant pignon sur rue sur l'avenue Duluth Est. Le commerçant devra veiller au respect des conditions énumérées à l'article 40.16 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c.O-0.1), dont le respect du dégagement rectiligne de 1,8 mètres sur le trottoir. Une demande identique avait déjà été soumise par le commerçant et approuvée au Conseil d'arrondissement pour la saison 2024.

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est engagé à dynamiser le domaine public et suite à l'étude du dossier, celui-ci répond à tous les critères inscrits au *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c.O-0.1). De plus, il permet d'offrir un aménagement ludique et accessible à tous, en plus d'offrir un espace pour consommer un repas accompagné d'alcool, en un endroit où il n'y a pas de parc à proximité avec un secteur où la Ville de Montréal a installé des tables de pique-nique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dynamisation des rues et artères commerciales sur le territoire du Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affichette sera installée sur l'aménagement pour indiquer qu'il est ouvert à tous et non exclusif à une clientèle spécifique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : mai 2025;

- Émission du permis d'occupation périodique du domaine public : mai 2025;
- Installation de la terrasse mutualisée : mai 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-16

Nathan TRAN
Agent technique - circulation et stationnement

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques